

Soldat à Québec, 1748-1759

Gilles Proulx

Volume 32, numéro 4, mars 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303727ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303727ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Proulx, G. (1979). Soldat à Québec, 1748-1759. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32(4), 535-563. <https://doi.org/10.7202/303727ar>

SOLDAT À QUÉBEC, 1748-1759*

GILLES PROULX
Québec

Pendant la décennie qui précède la prise de Québec, la défense de cette ville, comme celle de toute la Nouvelle-France d'ailleurs, est assurée par deux corps d'armée différents ainsi que par la population civile masculine regroupée en compagnies de milice. On retrouve donc au Canada des soldats servant dans les troupes de la marine, soit à l'intérieur des compagnies franches de la marine, soit également, après 1750, dans des compagnies de canonniers-bombardiers. Ce n'est qu'en 1755, cependant, qu'un deuxième corps d'armée fait son apparition au Canada, avec l'arrivée au pays de quelques bataillons de militaires provenant des troupes de terre françaises. Qui sont ces hommes? D'où originent-ils? Pourquoi choisissent-ils le métier des armes? Quelle sera leur vie, leur carrière derrière les murs de Québec? Choisir d'étudier la vie du soldat à Québec pour la période 1748-1759 uniquement, c'est oublier que les troupes de la marine servent à Québec, et ailleurs en Nouvelle-France, depuis au moins 1683¹. Le choix de cette période n'est pas cependant complètement arbitraire puisqu'un fait d'importance vient, à compter de 1748, modifier la vie des soldats dans la ville de Québec. C'est à ce moment-là, en effet, que les soldats de Québec commencent à se loger dans des casernes alors qu'auparavant ils ont toujours vécu dans des maisons privées. Au cours de son voyage au Canada en 1749, le scientifique scandinave, Pehr Kalm, avait perçu la vie du soldat comme assez facile: bien habillé, bien nourri, bien payé, le

* Cet article résume, pour l'essentiel, une étude préparée dans le cadre des recherches réalisées sur le Parc d'Artillerie de la ville de Québec; l'auteur travaille, à titre d'agent de recherche, pour Parcs Canada.

¹ Gérard Malchelosse, «Milices et troupes de la marine en Nouvelle-France, 1669-1760», *Cahiers des Dix*, XIV (1949): 128.

soldat jouit d'une excellente santé et d'avantages que l'on ne retrouve nulle part ailleurs². Qu'en est-il vraiment de ce portrait attrayant?

a) *Organisation et effectifs militaires*

Les deux corps d'armée que l'on retrouve en Nouvelle-France et à Québec entre 1748 et 1759 relevaient de deux ministères différents dans l'administration métropolitaine française, soit ceux de la Marine et de la Guerre. La troupe, qui dépendait du ministère de la Marine, était constituée de compagnies franches et de compagnies de canonniers-bombardiers. Pour cette période, le nombre de compagnies franches au Canada passait de 28 en 1748, à 30 en 1750 et à 40 compagnies en 1757; les effectifs par compagnie augmentaient pour leur part de 29 hommes à 50, et ensuite à 65 pour ces mêmes années (Tableau I)³. Une première compagnie de canonniers regroupant 50 hommes sera créée en 1750, et une seconde en 1757. Du ministère de la Guerre relevaient les troupes de terre ou bataillons d'infanterie, composés chacun de douze compagnies de fusilliers de 40 hommes et d'une compagnie de grenadiers de 45 hommes, soit des contingents de 525 hommes chacun. Huit bataillons devaient venir servir au Canada entre 1755 et 1760. Au printemps de 1755, au moment où la détérioration des relations internationales et le déséquilibre démographique entre les colonies française et anglaise pouvaient laisser craindre le pire pour la Nouvelle-France, quatre bataillons débarquaient au port de Québec. Il s'agissait des seconds bataillons des régiments français de la Reine, Languedoc, Guyenne et Béarn. Suite à la capture de quelques vaisseaux du convoi, les bataillons de la Reine et du Languedoc étaient réduits à neuf compagnies chacun. En 1756, c'était au tour des seconds bataillons de LaSarre et du Royal-Roussillon de passer en Canada; ils étaient finalement suivis, en 1757, par les deuxième et troisième bataillons du régiment de Berri⁴.

² Pehr Kalm, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduit et annoté par Jacques Rousseau et Guy Béthune (Cercle du Livre de France, Montréal, 1977), 126.

³ Les chiffres sur les effectifs militaires, indiqués au Tableau I, proviennent de: A.N., Col., CIIA, vol. 91, fols 228-30; vol. 102, fols 142-43, 189-89 v; D2C, vol. 48, fols 1-7 v; A.S.H.A., Al, vol. 3417, pièces 37 b; vol. 3450, pièce 71; vol. 3457, pièce 162; A.P.C., Mg 12, W.O. 34, vol. 8, p. 151, 238, 239; «Lettres de Doreil», RAPQ (1944-1945) 124.

⁴ H.R. Gasgrain, *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis* (Québec, 1890), III: 26-27, 56-57, A.S.H.A., Al, vol. 3457, pièce 39 à 48.

TABLEAU I.
Effectifs militaires au Canada

A) Troupes de la marine

	Compagnies franches			Garnison de Québec						
	Nombre/ compagnie	Homme/ compagnies	Effectifs réels	Nombre/ compagnies	Hommes/ compagnies	Effectifs réels	Effectifs possibles	Compagnies No/ cies	Effectifs réels	Canoniers Effectifs réels
1748	28	29	724	0	0	0	812	7	169	0
1751	30	50	1 400	1	50	x	1 550	13	379	x
1757	40	65	x		50	x	2 700	13	492	48
1760	40	65	1 052	2	50	51	2 700	0	0	0

B) Troupes de terre

	Reine	Languedoc	Béarn	Guyenne	LaSarre	Royal-Roussillon	Berri 2	Berri 3	Effectifs réels	Effectifs possibles
Printemps										
1755	358	336	517	523	0	0	0	0	1 734	2 100
Novembre										
1756	351	347	511	513	497	500	0	0	2 719	3 150
Octobre										
1757	515	513	514	519	510	515	902		3 988	4 230
Mai 1758	465	474	516	508	499	508	409	402	3 781	4 230
Mai 1759	440	473	454	436	489	485	908		3 685	4 230
Septembre										
1760	333	298	317	258	240	270	309	359	2 384	4 230

Au Canada, les compagnies franches étaient distribuées entre trois garnisons stationnées dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. La compagnie de canonnières créée en 1750 était attachée à la garnison de Québec, mais on ignore de quelle garnison relevait la seconde. Bien qu'un certain nombre de compagnies soient rattachées à chaque garnison, leurs effectifs n'étaient jamais complets; on en tirait, en effet, des détachements plus ou moins nombreux pour assurer la défense des postes de l'Ouest et de l'Acadie. Ainsi un procès intenté contre des soldats déserteurs, au fort Duquesne, en 1754, révèle qu'on y retrouvait des soldats provenant d'au moins treize compagnies différentes⁵. De plus, les soldats d'une même compagnie pouvaient être détachés dans plusieurs postes bien distincts. La compagnie Contrecoeur, qui relevait de la garnison de Montréal en 1750, comptait ainsi des membres répartis dans une dizaine de postes différents⁶. Les bataillons des troupes de terre ne furent jamais, quant à eux, rattachés à des garnisons particulières. On les retrouvait stationnés en grande majorité dans les trois gouvernements de la vallée laurentienne; de petits détachements demeuraient dans les forts. Pendant les semestres d'été, cependant, ils faisaient campagne dans les régions de l'Ouest et de la vallée du Richelieu⁷. La garnison de la ville de Québec était donc constituée de membres des compagnies franches et de canonnières-bombardiers. Ses effectifs étaient assez réduits puisqu'ils s'établissaient à 169 soldats en 1748 et montèrent à 540 en 1757⁸. Aux raisons déjà invoquées pour expliquer des effectifs incomplets, on doit aussi ajouter les désertions, les congés et les décès de militaires qui venaient éclaircir les rangs de toutes les garnisons.

Les troupes de la marine, comme celles de terre, étaient soumises à un état-major, composé du gouverneur, du lieutenant du roi, d'un major et d'un aide-major de place⁹, état-major que l'on retrouvait dans chaque gouvernement de la Nouvelle-France. Bien que dépourvus d'autorité dans le domaine militaire, l'intendant de la Nouvelle-France et les contrôleurs de marine des différents gouvernements devaient s'occuper des questions matérielles comme les vivres,

⁵ A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 321-335 v.

⁶ A.S.Q., fonds Viger-Verreau, carton 3, pièce 197.

⁷ « Lettres de Doreil », RAPQ (1944-1945): 3-171.

⁸ A.N., Col., CIIA, vol. 91, fol. 229; vol. 102, fols 189-189 v.

⁹ A.N., Col., B, vol. 89, fol. 252 v.

l'équipement, le logement et le signalement de tous les militaires¹⁰ servant au Canada. Dans le cas des troupes de terre, à cet état-major s'ajoutaient également les paliers administratifs et d'autorité des commandants de bataillons, ainsi que ceux des brigadiers et maréchaux de camp, responsables de tous les bataillons¹¹. Soumis à cet état-major, les soldats étaient regroupés en compagnie dotée d'une organisation hiérarchique sensiblement la même dans les deux corps d'armée. On retrouvait donc dans chaque compagnie quatre officiers, soit un capitaine, un lieutenant, un enseigne en pied et enseigne en second. Au niveau des sous-officiers, cinq postes étaient occupés par deux sergents et trois caporaux. Chez les non-gradés, en plus des simples soldats, chaque compagnie comptait également deux tambours et deux cadets¹².

La formation de détachements et toutes les affectations de postes qu'on pouvait leur donner n'étaient pas sans causer des problèmes aux officiers de compagnie qui ne pouvaient pas, naturellement, suivre tous leurs hommes. À cela s'ajoutait également la non-permanence des compagnies dans chaque garnison. Il existait en effet un roulement de compagnies, à tous les deux ou trois ans, entre les garnisons¹³.

On visait sans doute ainsi à diversifier l'expérience des soldats. Les autorités cherchaient surtout à éviter que les soldats ne contractent de mauvaises habitudes en demeurant trop longtemps au même endroit. Mais les officiers qui avaient fort souvent une famille et une ou des propriétés dans les différents gouvernements répugnaient parfois à suivre leurs compagnies dans tous ces déplacements, quand ils ne les refusaient pas carrément. La discipline des soldats ne pouvait donc que se ressentir de cette instabilité et de ces multiples affectations.

¹⁰ G.F.G. Stanley, *Canada's Soldiers, the Military History of an Unmilitary People* (McMillan, 1960), 28.

¹¹ H.R. Gasgrain, *op. cit.*, 34-35.

¹² La vie du soldat, que je tente de décrire dans ce texte, est celle des sous-officiers et soldats professionnels. J'exclus les officiers des troupes de la marine, comme ceux des troupes de terre, parce qu'ils ne logeront jamais dans les casernes sous le régime français. Leurs conditions de vie sont par ailleurs mieux connues que celles des simples soldats. On peut consulter à ce sujet les études de Cameron Nish, *Les bourgeois gentilhommes de la Nouvelle France, 1729-1748* (Fides, 1968) et W.J. Eccles, «The Social, Economic and Political significance of the military Establishment in New France», *CHR*, LII, no 1 (mars 1971).

¹³ A.N., Col., B, vol. 93, fols 27-27 v (Canada).

b) Recrutement et caractéristiques du militaire

Selon les ordonnances régissant la vie des gens de l'armée, tout engagement de soldat devait être volontaire et contracté pour une durée de six ans. Toutes les recrues devaient avoir 16 ans accomplis et mesurer un minimum de 5 pieds 1 pouce (environ 5'5" en dimensions actuelles). Une prime d'enrôlement de 10 écus (30 livres) était également prévue pour les soldats qui signaient un engagement¹⁴. Quant au recrutement lui-même, il se faisait sur ordre du Roi par des recruteurs professionnels ou par des officiers cherchant à compléter leurs compagnies. On a souvent fait état du racolage comme moyen de recrutement, d'individus qui, surpris en état d'ébriété, étaient amenés à signer un engagement ; était-ce là une politique généralisée ou plus souvent une excuse avancée par des soldats déserteurs, ou coupables d'autres délits, et désirant faire amoindrir un châtement ? Selon un relevé fait à travers les registres de malades de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour une période de quatre années et demie s'étendant de juillet 1747 à décembre 1751¹⁵, les 715 soldats des troupes de la marine qui y sont inscrits et dont on donne l'origine venaient de France à 91 pour cent. Six pour cent provenaient d'autres pays européens et trois pour cent, finalement, originaient d'Amérique, des Antilles et du Canada. À titre de comparaison, j'ai relevé l'origine géographique de 798 soldats des troupes de terre pour la période 1755-1759. Quatre-vingt quinze pour cent étaient originaires de France, quatre pour cent provenaient d'autres pays d'Europe et un pour cent était canadien. Les proportions des origines des soldats selon les pays étaient donc sensiblement les mêmes dans les deux corps d'armée.

¹⁴ A.N., Marine, A1, art. 65, pièce 35; A2, art. 26, fols 400-401; Colonies, CIIA, vol. 95, fols 222-236.

¹⁵ A.M.H.D.Q. Ces registres contiennent les noms de tous les malades hospitalisés à l'Hôtel-Dieu. À chaque mois, on inscrit le nom des patients avec les dates d'entrée et de sortie de chacun; on y ajoute habituellement l'âge, le métier et l'origine de ces malades. Pour des questions de temps et de méthode, j'ai dû me limiter à l'étude de seulement quatre années et demie; les données auraient été trop nombreuses pour traiter manuellement, et de façon satisfaisante, toute la période 1748-1759. Comme on peut évaluer à environ 2 000 individus le nombre de soldats qui servirent au Canada entre 1747-1751, mon échantillonnage de 715 soldats apparaît assez représentatif. Pour ce qui est des origines géographiques des soldats des troupes de terre, elles furent relevées dans les registres des malades de l'Hôtel-Dieu (1755-1759), dans le registre des sépultures de l'Hôpital Général de Québec et dans A.S.H.A., A1, vol. 3 499, pièces 161-169. Bien que plus restreint, 798 soldats sur un minimum possible de 3 988 individus, l'échantillonnage constitue quand même une bonne hypothèse de travail.

La très faible représentation canadienne dans les troupes permet de croire que les attraits de la vie militaire n'étaient pas assez développés pour détourner les Canadiens de la culture des terres, de la course des bois ou du commerce. L'incorporation de Canadiens dans les troupes aurait par ailleurs privé la colonie d'individus absolument indispensables à l'effort de colonisation. Les autorités coloniales n'avaient donc aucun intérêt à encourager les Canadiens à entrer dans les troupes régulières. Comme elles pouvaient toujours compter sur ces Canadiens pour faire partie de la milice, on peut comprendre que les autorités aient cherché ailleurs les soldats dont elles avaient besoin. Dans les troupes de la marine, deux tiers des soldats, originaires de France, venaient des provinces du Nord. Le climat canadien était sans doute pour beaucoup dans le refus des habitants des provinces méridionales, provinces sises au sud d'une ligne imaginaire allant de Rochefort à la Savoie, de s'engager dans les troupes du Canada. Pour les troupes de terre, la répartition par province des soldats originaires de France était quelque peu différente. On note d'abord une très forte augmentation du recrutement dans les provinces de l'Est de la France (région d'Alsace-Lorraine).

Selon André Corvisier, le recrutement des troupes de terre était en nette progression dans les provinces du Nord et de l'Est de la France pour la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁶. Il explique cette augmentation par le facteur frontière, le rôle militaire de ces provinces frontalières contribuant à la vocation militaire de leurs populations. La forte représentation des provinces de l'Est dans les troupes servant au Canada en serait une conséquence logique. Il ne semble pas y avoir de corrélation majeure entre l'origine des soldats des troupes de terre et les provinces françaises dont leur régiment portait le nom. Ainsi, sur 333 individus dont l'origine est connue pour les deux bataillons de Berri, un seul soldat était originaire du Berri. Dans le bataillon du Royal-Roussillon, trois soldats sur 54 étaient natifs du Roussillon, trois sur 79 du Languedoc, neuf sur 88 de la Guyenne et deux sur 48 du Béarn. La proportion des soldats originaires des provinces du Sud était plus élevée dans les troupes de terre, mais cette augmentation était imputable à la situation économique de ces régions. La pauvreté qui régnait dans la région de MontPELLIER au milieu du XVIII^e siècle, par exemple, aurait fortement

¹⁶ André Corvisier, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au Ministère de Choiseul*, I: 427.

incité les jeunes gens de cette région à joindre les rangs des troupes réglées¹⁷.

Les origines sociales des soldats nous sont beaucoup moins connues que leurs origines géographiques. Ainsi, à l'exception peut-être des soldats originaires de Paris, il est impossible d'établir quels pourcentages de citadins et de ruraux on pouvait retrouver chez ces soldats. Comme plusieurs soldats se tournaient vers l'agriculture après avoir terminé leur engagement militaire, de telles données auraient pu s'avérer intéressantes. Pour la période étudiée, il m'a été possible de retracer la profession exercée par les parents de 48 soldats uniquement¹⁸, et ce grâce aux contrats de mariage passés par ces soldats. Même si l'on peut noter une bonne représentation de la petite bourgeoisie et des classes moyennes dans cette liste, l'échantillon est trop restreint pour en tirer des conclusions. Parmi les recrues des compagnies franches, j'ai noté quelques cadets qui venaient au Canada à la recherche d'un avancement, quelques déserteurs de l'armée française qui cherchaient par un autre engagement à échapper aux repréailles en France¹⁹. De même, certaines recrues s'engageaient sans nécessairement connaître à l'avance leur destination canadienne. Ainsi, au cours d'un procès intenté contre sept soldats déserteurs du fort Niagara en 1757, on apprend que ces soldats, tous originaires d'Alsace et de Lorraine, ne parlant qu'allemand par surcroît, s'étaient engagés volontairement pour servir dans les compagnies franches en France et non dans les colonies²⁰. De plus, la prime d'engagement ne leur avait pas été versée. Le volontariat connaissait donc quelques exceptions.

À en juger par la correspondance des autorités coloniales, les qualifications des recrues laissaient également à désirer. Des recrues arrivées en 1750, La Jonquière et Bigot déclaraient qu'elles étaient trop vieilles, séditieuses et mauvais sujets²¹. Dans la même veine, Duquesne poursuivait en accusant les nouveaux venus d'être des dé-

¹⁷ André Corvisier, *op. cit.*: 439.

¹⁸ Ainsi, un soldat était fils de marinier, trois fils d'agriculteurs, quatre fils de membres de professions libérales, six fils d'administrateurs civils, six fils d'officiers et administrateurs militaires, douze fils de petits marchands, et finalement, seize soldats étaient fils d'artisans. On peut consulter une liste de ces soldats en appendice à l'étude préparée pour Parcs Canada.

¹⁹ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1640 et 1665.

²⁰ A.N.Q., N.F. 13, pièce 8 a.

²¹ A.N., Col., CIIA, vol. 95, fols 55-56.

serteurs et de mauvais sujets capables surtout d'inciter à la révolte et de voler²². Il faudrait sans doute pouvoir décanter ces commentaires de tous les préjugés qu'ils pouvaient contenir. Mais de façon générale, les recrues, qui passèrent au Canada en 1750 et dans les années suivantes, furent loin de laisser une impression favorable sur les autorités et l'on pourrait s'interroger longuement sur le type de sélection effectué par les recruteurs français. Dans le domaine de l'âge des soldats, on observe généralement que la règle des 16 ans accomplis semble avoir été assez bien respectée. Chez les recrues observées entre 1748-1751²³, seulement 2 pour cent n'avaient pas atteint l'âge réglementaire. De plus, 87 pour cent des recrues avaient moins de trente et un ans; ce pourcentage baisse à 70 chez les soldats déjà incorporés. Cette diminution dû au vieillissement des soldats par rapport aux recrues est tout à fait normale. L'étude de l'âge des soldats des bataillons de La Sarre et du Royal-Roussillon²⁴, seuls bataillons dont on possède les données, permet de constater que les soldats des troupes de terre étaient beaucoup plus jeunes que ceux de la marine. Les moins de trente et un ans représentent en effet 88 pour cent des membres de ces deux bataillons. Ce pourcentage est quasi identique à celui observé chez les recrues de la marine et permet de penser que les soldats des troupes de terre étaient des recrues de date récente, donc des militaires plus ou moins expérimentés. Ces bataillons n'étaient peut-être pas aussi bien disciplinés, aussi prêts à affronter l'ennemi que certains historiens l'ont affirmé.

Enfin, l'étude des registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec permet de jeter quelque lumière sur le degré d'instruction ou d'alphabétisation des soldats de Québec. Sur 333 individus identifiés comme soldats dans ces registres, 173 ou 52 pour cent étaient en mesure de signer leur nom²⁵. De toute évidence, ces signatures ne sont pas une preuve que ces soldats pouvaient également lire et écrire. À en juger, cependant, par la calligraphie de toutes ces signatures et malgré la subjectivité d'une telle affirmation, on peut croire que les soldats qui signèrent dans les registres paroissiaux de

²² A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 238-243 v.

²³ A.M.H.D.Q. J'ai pu identifier, dans les registres des malades, 164 recrues des troupes de la marine et relever l'âge de 531 soldats déjà incorporés.

²⁴ A.S.H.A., Xb, pièces 64 et 68. On y indique l'âge de 1 050 individus, soit les deux bataillons au complet.

²⁵ Les soldats mentionnés dans ces registres paroissiaux entre 1748-1759 agissent soit, comme partie prenante lors d'un mariage, parrain, ou plus souvent, témoin lors du mariage d'un collègue.

Notre-Dame de Québec avaient une certaine habitude de l'écriture; leurs signatures, en effet, ne sont pas de simples dessins. On peut également observer une très nette démarcation entre les sous-officiers et les simples soldats quant à leur niveau d'instruction. Ainsi, 79 pour cent des sergents, 70 pour cent des caporaux pouvaient signer leur nom; ces pourcentages baissent à 39 pour cent chez les simples soldats. Signer son nom, savoir lire et écrire, n'étaient peut-être pas des prérequis pour devenir des sous-officiers. Il faut bien reconnaître, toutefois, que le niveau d'instruction semble s'élever à mesure que l'on monte dans la hiérarchie militaire.

c) *Hospitalisation et mortalité*

Après avoir, pour différents motifs ou involontairement dans certains cas, opté pour la carrière militaire, les soldats-recrues se retrouvaient ensuite au débarcadère du port de Québec. De là, on les conduisait bien souvent, pour leur premier contact avec la Nouvelle-France, vers l'Hôtel-Dieu de Québec. Les traversées transatlantiques, avec leurs longueurs et l'entassement sur les navires, n'étaient pas sans laisser des séquelles chez les passagers-soldats, et ceci est particulièrement visible dans le mouvement annuel des admissions à l'Hôtel-Dieu. On constate ainsi, en juillet 1747 et en août 1750, une très nette augmentation des soldats admis à cet hôpital, et ces mois correspondent avec l'arrivée de France d'un nombre important de soldats²⁶. Pehr Kalm observera d'ailleurs que les soldats se retrouvaient en très grand nombre à l'Hôtel-Dieu de Québec pendant les mois de juillet et d'août alors qu'arrivaient les bateaux du Roi²⁷. Ces mouvements à la hausse pendant les semestres d'été auront tendance à se poursuivre et même à s'accroître lorsque les troupes de terre passeront au Canada. C'est ainsi que le commissaire aux guerres, Doreil, notait l'hospitalisation d'au moins 300 soldats à Québec, à l'été 1756, et d'environ 250 en 1757²⁸.

²⁶ Il s'agissait en 1747 de huit compagnies franches et d'un détachement de soldats suisses qui composaient la garnison de l'Île Royale et venaient attendre à Québec la rétrocession de l'Île Royale à la France. Ils demeureront à Québec jusqu'à l'été de 1749. En 1750, avec la hausse des effectifs, plus d'un millier de recrues arrivaient au Canada. Cela permettait peut-être un profond renouvellement dans les compagnies franches, mais signifiait également des militaires qui devaient s'adapter au Canada.

²⁷ Pehr Kalm, *op. cit.*, 231.

²⁸ « Lettres de Doreil », RAPQ (1944-1945); 81 et 113.

Ce qui est surtout étonnant dans les admissions à l'Hôtel-Dieu de Québec, c'est la comparaison que l'on peut établir entre les militaires et les civils. Ainsi, de juillet 1747 à décembre 1751, j'ai complié 1 759 admissions de militaires contre 1 483 chez les civils. C'est là une donnée importante lorsque l'on songe à la très grande infériorité numérique des militaires par rapport à la population civile de Québec. En accaparant tous ces lits d'hôpitaux, les militaires devaient priver les civils de nombreux soins hospitaliers. Cette situation n'était peut-être pas de nature à favoriser l'établissement de relations cordiales entre civils et militaires. Beaucoup plus qu'une source de conflits, cette disproportion entre militaires et civils était un reflet des conditions de vie des militaires à Québec. Individus isolés dans un pays neuf, les soldats ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour se soigner. Casernés dans des bâtiments sans doute plus ou moins confortables, l'Hôtel-Dieu devait leur apparaître comme un milieu plus rassurant, un refuge peut-être pour échapper quelque temps à la vie militaire et à sa discipline. Même si parfois les soldats pouvaient se retrouver à l'étroit dans les hôpitaux, ils y étaient généralement bien traités. Doreil notera, par exemple, les bons soins, la qualité et la quantité suffisante des aliments donnés aux soldats malades²⁹.

Dans de telles conditions, la convalescence des militaires avait sans doute tendance à se prolonger et les 1 759 militaires admis à l'Hôtel-Dieu entre 1747-1751 y séjournèrent, en moyenne, 21 jours. La durée de l'hospitalisation du soldat au Canada était certes beaucoup plus longue que celle des militaires en France, puisque ces derniers n'y séjournaient qu'entre 4 et 10 jours³⁰. Les maladies étaient-elles plus malignes au Canada qu'en France, les traitements moins efficaces ici? Les réponses à ces questions demeurent hypothétiques. Si, à l'exception des soldats débarquant des bateaux avec des fièvres, de quelques blessés en duel et de victimes d'accidents de travail, l'on ignore les causes précises de la plupart des hospitalisations, les types de maladies qui pouvaient affecter les soldats de l'époque ne nous sont pas complètement inconnus. On pourrait mentionner des soldats souffrant de tuberculose, de rhumatisme, de « mal de poitrine » et d'hernie. À cela s'ajoutent des maladies nerveuses comme l'épilepsie, le « mal caduc » et la folie³¹. Ces affections

²⁹ *Ibidem* : 66-67.

³⁰ André Corvisier, *op. cit.*, II: 660.

³¹ A.N., Col., CIIA, vol. 97, fols 5-5 v; A.S.H.A., vol. 3417, pièces 249, 268 et 269; vol. 3499, pièces 4, 7, 48, 171 et 171 bis.

mentales, assez nombreuses par rapport aux autres maladies, étaient-elles une conséquence des difficultés éprouvées par certains soldats dans leur adaptation au milieu nord-américain, à la vie militaire, ou l'illustration du peu de soin apporté au choix des recrues? Encore là, l'information est trop ténue pour avancer une réponse.

Si les fièvres contractées au cours des voyages transatlantiques constituent la raison majeure de l'hospitalisation militaire à Québec, elles semblent également les causes premières de la mortalité chez les soldats³². Ceci est particulièrement évident à l'automne 1750, au mois de juin 1756 et à l'automne 1757. On dénombre en effet de multiples décès parmi les recrues de 1750 et dans les bataillons de LaSarre et de Berri arrivés à Québec, le premier en juin 1756, et ceux de Berri en août 1757. Pour les seuls mois d'août, septembre et octobre 1757, on enterra 223 militaires dans la ville de Québec. Entre 1748 et 1760, les années les plus meurtrières pour les soldats de Québec furent 1757, avec l'arrivée de nombreuses recrues et de deux bataillons, suivies de 1759 et de 1760, années où se dérouleront les deux seules batailles que connaîtra Québec pendant cette période. La guerre ne vient donc qu'au deuxième rang dans les causes de la mortalité. Sur 533 soldats décédés pendant ces années et dont j'ai pu retracer l'âge³³, 75 pour cent décédèrent avant d'avoir atteint leur 31^e année. Compte tenu du fait que les quatre cinquièmes des soldats avaient moins de 31 ans, comme je l'observais dans un paragraphe précédent, et que les trois quarts des soldats meurent avant leur 31^e année, on réalise facilement que la carrière devait être d'assez courte durée pour une grande partie des militaires servant à Québec³⁴. La forte mortalité, qui suivait habituellement l'arrivée de troupes nouvelles en Canada, ne peut également que nous laisser songeurs sur le moral des soldats de la garnison de Québec. Le danger pour

³² De 1748 à 1760, j'ai compilé 821 sépultures de soldats à Québec. Il s'agit d'un relevé nominatif fait dans les registres de Notre Dame de Québec, Notre Dame des Anges de Québec et dans le registre des sépultures de l'Hôtel-Dieu. À ce total, il faudrait ajouter environ 262 décès survenus les 13 septembre 1759 et 28 avril 1760; «Papiers la Pause», RAPQ (1932-1933): 99 et 112.

³³ Afin d'élargir mon échantillon pour les âges au décès, j'ai inclus un certain nombre de décès survenus ailleurs qu'à Québec et indiqués dans A.S.H.A., Al, vol. 3 499, pièce 161 à 169. Il s'agit de 253 sépultures de militaires.

³⁴ Dans la population française de l'époque, l'âge moyen au décès des hommes ayant doublé le cap des 20 ans se situait aux environs de 50 ans. André Corvisier, *op. cit.*, II: 691. L'espérance de vie, pour ceux qui embrassaient la carrière militaire et qui passaient au Canada, était donc considérablement réduite.

ces militaires de contracter ces fièvres ne devait pas être une incitation à demeurer dans le service.

d) *Nuptialité chez les soldats*

Bien que pour la grande majorité des soldats qui choisissent de se marier, cet événement signifiait la fin de leur carrière militaire, l'étude de la nuptialité militaire nous livre quelques renseignements fort intéressants sur la société à laquelle ils appartenaient. De 1748 à 1756, à l'exception des sergents, tous les soldats quittent la carrière, à plus ou moins brève échéance, après avoir choisi la vie matrimoniale. Par la suite, à cause du conflit armé entre les colonies française et anglaise, le militaire qui se mariait demeurait généralement sous les armes. Notons de plus qu'un certain nombre de soldats des troupes de terre étaient mariés et traversèrent au Canada avec femmes et enfants³⁵. Pour la période 1748-1759, j'ai relevé, dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec, Charlesbourg et Beauport, un total de 141 mariage de soldats³⁶. On constate d'abord que près de 70 pour cent de ces mariages furent contractés pendant les semestres d'hiver. C'était donc surtout à la fin d'une saison en campagne, ou de travaux dans les garnisons, que le soldat recevait la permission de se marier et de quitter le service. Tous les actes de mariage relevés dans les registres de Notre-Dame de Québec font d'ailleurs mention des permissions obtenues du gouverneur pour ces mariages.

Dans le mouvement annuel des mariages de militaires, on constate une nette diminution entre juin 1752 et janvier 1756; cinq mariages seulement seront contractés pendant ces trente mois. Cette période, on l'aura remarqué, coïncide avec le gouvernement du marquis de Duquesne qui écrivait en 1753 que les mariages de militaires n'aboutissaient qu'à augmenter le nombre de cabaretiers dans la colonie³⁷. L'instauration d'une discipline militaire plus stricte et une activité militaire assez intense dans la région de l'Ohio auront pour effet de limiter les mariages à Québec. Une autre explication de cette baisse, hypothèse tout aussi possible, réside dans le fait

³⁵ A.S.H.A., Al, vol. 3417, pièce 55.

³⁶ Il s'agit uniquement de personnes identifiées comme militaires dans ces registres ou dans les contrats de mariage qui précédaient de quelques journées l'échange des vœux matrimoniaux.

³⁷ A.N., Col., vol. 99, fols 95-100 v.

qu'une grande proportion des soldats ayant été renouvelés en 1750, ces soldats devaient d'abord accomplir au moins trois années de service avant de songer au mariage³⁸. Cette hypothèse pourrait expliquer la remontée à partir de 1756, de la courbe des mariages, tandis que la fin du service pour une certaine partie des soldats des troupes de la marine rend compte de la forte poussée nuptiale de 1757. L'instauration du casernement des troupes en 1748 à Québec, en limitant les contacts entre population civile et militaire, est un facteur qui a pu, également, jouer dans la baisse de la nuptialité entre 1752 et 1756. Dans les années qui suivront, on devra à nouveau recourir au logement chez les particuliers pour satisfaire les besoins en logement des soldats.

Parmi tous ces soldats qui contractèrent mariage, 81 passèrent un contrat devant notaire³⁹. L'étude de ces contrats, dont la représentativité me semble assez large, permet de réaliser que le mariage n'était pas une expérience lucrative pour les soldats. Dans seulement quatre de ces contrats, en effet, on mentionne des dots apportées par l'épouse à la future communauté. Ces dotations se chiffraient respectivement à 50, 50, 300 et 800 livres; on relève de plus vingt exemples de chambres ou lits garnis. On ne peut donc pas voir là de forts indicateurs de fortune. Les soldats les plus avantagés dans tous ces mariages furent sans doute les 24 qui épousèrent des veuves. Ces militaires pouvaient au moins profiter des biens acquis par leurs épouses dans une précédente communauté, s'ils ne pouvaient en disposer. Si l'on analyse la répartition de ces mariages, selon le statut militaire du futur au moment du contrat, on constate que la question de statut social, et même financier, semble avoir une importance réelle dans la vie matrimoniale. Ainsi, 40 pour cent des mariages observés sont le fait de sous-officiers (32 mariages), canoniers-bombardiers (16), grenadiers (5), tambours-major (2) et d'un fifre. Par rapport à l'ensemble des troupes, ces sous-officiers et soldats d'élite étaient nettement minoritaires et la proportion dans laquelle ils se marient ne correspond pas à leur importance numérique. Le fait que ces hommes faisaient partie de la hiérarchie militaire inférieure ou de corps d'élite, que leur solde était relativement plus élevée, les rendaient sans doute des sujets plus attrayants pour

³⁸ Émile Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France* (Boréal Express, 1970), 34-36.

³⁹ Le travail rédigé pour Parcs Canada inclut la liste de tous ces soldats avec les références des greffes notariaux où sont conservés leurs contrats de mariage.

les filles des journaliers et des artisans de Québec. On peut aussi signaler que, pour au moins 15 des 141 couples observés, le mariage semblait s'imposer. Deux ou trois de ces couples, en effet, reconnurent des enfants nés avant leur mariage ; et pour les autres, l'intervalle s'écoulant entre le mariage et la première naissance suppose des conceptions prémaritales. Comme je ne dispose pas d'études comparatives, il est impossible d'évaluer si ces conceptions illégitimes représentaient un taux élevé ou normal pour la population militaire vis-à-vis de la population civile.

e) *L'habitat et l'alimentation militaires*

Avant 1748, les soldats de la garnison de Québec étaient logés par billet chez les résidents de la ville et habitants de la banlieue. Le lieutenant-général remettait aux capitaines de compagnie, pour qu'ils les transmettent à leurs soldats, des billets sur lesquels étaient inscrits les noms du soldat et de la personne chez laquelle il devait demeurer⁴⁰. Sur présentation de ce billet, les Canadiens devaient accueillir un ou deux soldats, selon l'espace disponible dans leurs demeures. Selon les ordonnances régissant la vie militaire, l'habitant devait fournir à son locataire un lit garni, une écuelle, une place à son feu et chandelle⁴¹. Le soldat devait se satisfaire de la chambre et du lit qu'on lui accordait et ne pouvait déloger son hôte de la chambre où celui-ci était habitué à coucher. Le soldat tirait sa ration quotidienne des magasins du roi et devait préparer lui-même sa nourriture. En fait, le soldat remettait généralement sa ration à son hôte, et il pouvait ainsi manger aux mêmes plats que ce dernier. On possède peu de détails sur les relations, hôtes-soldats, mais il semble bien qu'elles aient été habituellement assez cordiales⁴². Le soldat représentait en fait une main-d'œuvre pour son hôte surtout si ce dernier était un artisan ou un cultivateur ; le soldat pouvait alors se transformer en défricheur ou en compagnon. Pour les soldats, la vie chez les particuliers représentait un triple avantage : une nourriture familiale, un salaire pour les travaux exécutés et une liberté de mouvements quasi totale puisqu'on pouvait difficilement leur appliquer la discipline militaire.

⁴⁰ Gustave Lanctôt, « Les troupes de la Nouvelle-France », *Canadien Historical Association Report* (1926) : 59.

⁴¹ Sieur de Briquet, *Code militaire* (Paris, 1728), I, titre III, art. 10 : 36.

⁴² Il y eut bien quelques exemples de soldats qui profitaient de ces séjours pour voler leur hôte, un ou deux cas de querelles entre hôtes et soldats, mais tout cela semble avoir été assez marginal. A.N.Q., N.F. 25, liasses 1418, 1795 et 4176.

La ville de Québec possédait des casernes depuis 1717 mais ce n'est qu'en 1748 que l'on rencontre des références à leur occupation par des militaires⁴³. Même si les autorités coloniales de la Nouvelle-France avaient proclamé le besoin de casernes pour loger les troupes depuis le début du XVIII^e siècle⁴⁴, le délai de trente années entre la fin de la construction d'un premier corps de casernes, sis dans la gorge de la redoute Royale, et le début de leur occupation, peut s'expliquer par la faible importance numérique de la garnison de Québec. Peu nombreux, les soldats pouvaient facilement se loger chez les habitants de la ville et des environs; de cette façon, on évitait le problème des coûts d'entretien du casernement. Il faut se rappeler également que l'habitude de caserner les soldats était un procédé relativement récent puisqu'il ne fut introduit en France qu'au début du règne de Louis XIV⁴⁵. Aux casernes royales s'ajoutaient, en 1749, les casernes dauphines; ces deux corps de casernes pouvaient loger environ deux cent soldats et jusqu'en 1759, ils accueillirent surtout des soldats des troupes de la marine. Les canoniers-bombardiers étaient également casernés, mais ils le furent dans des corps de garde situés au-dessus des portes Saint-Jean et Saint-Louis⁴⁶. En plus de ces corps de logis, les soldats purent occuper, à compter de 1753, un bâtiment connu sous le nom de Nouvelles Casernes. La construction de ce bâtiment avait été entreprise lorsqu'on avait décidé en 1749 d'augmenter les effectifs militaires au Canada. Ces Nouvelles Casernes seront occupées par les soldats des compagnies franches, ainsi que par les soldats des troupes de terre après 1755⁴⁷.

L'aménagement interne des casernes, l'ameublement, les activités quotidiennes qui s'y déroulent, demeurent des questions assez obscures. L'observation générale du gouverneur Duquesne, selon laquelle les casernes serviraient mieux comme magasins que pour le logement des troupes⁴⁸, laisse supposer que les corps de logis des soldats étaient plus ou moins confortables. Si les casernes dauphi-

⁴³ A.N., Col., CIIA, vol. 45, fol. 366v; vol. 91, fol. 206. On peut noter ici que ces casernes servirent de résidence pour des prisonniers de guerre entre 1745-1747. Incendrées en 1747, elles furent restaurées en 1748.

⁴⁴ A.N., Col., vol. 34, fols 240 v-241.

⁴⁵ Philippe Truttman, *Fortification, architecture et urbanisme au XVII^e et au XVIII^e siècles* (Thionville, 1976), 31.

⁴⁶ A.P.C., Mg 7, IA3, vol. 4156, p. 26; A.N., Col., CIIA, vol. 93, fol. 27 v.

⁴⁷ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1685; «Lettres de Doreil», RAPQ (1944-1945): 114.

⁴⁸ A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 36-38 v.

nes et royales semblent n'avoir connu qu'une fonction-dortoir, la vocation des Nouvelles Casernes fut quelque peu différente. On y retrouvait, en effet, en plus des espaces-logements, des salles d'armes et une prison. Le code militaire, appliqué à Québec, nous permet cependant d'imaginer quelque peu ce que pouvait être l'ameublement des chambres de soldats. Les ordonnances prévoyaient, en effet, que les chambrées de soldats seraient meublées « d'autant de lits que la grandeur des chambres en peut contenir, avec une table, deux bancs et une cheminée »⁴⁹. Les couchettes mesuraient quatre pieds de large; les soldats se couchaient donc deux par lit⁵⁰ et autant par chambrée que l'espace le permettait. Aux meubles mentionnés par l'ordonnance, on peut ajouter pour les soldats de Québec des coffres où il rangeaient épées et baïonnettes, ainsi que leurs hardes⁵¹. Les habitudes hygiéniques des soldats ne sont que partiellement connues et l'on retient surtout l'accusation de malpropreté générale portée contre eux. Les soldats recevaient deux livres de savon et deux peignes annuellement et, lorsqu'ils étaient en campagne, on les encourageait à se baigner régulièrement⁵².

Les soldats se devaient d'assurer un certain ordre à l'intérieur des chambrées puisque, selon les ordonnances, les sergents de garde devaient faire une inspection tous les matins afin de vérifier si les chambres avaient été balayées et les ordures enlevées. Quant à l'entretien des vêtements, les soldats de Québec avaient recours à des blanchisseuses pour les nettoyer⁵³. En période de campagne, ils devaient faire le travail eux-mêmes dans les lacs et rivières. L'approvisionnement en eau potable posait un problème aux soldats des casernes de Québec. Jusqu'en 1754, en effet, le gouvernement devait déboursier quatre à cinq mille livres annuellement pour faire charroyer de l'eau aux casernes. Il est tout probable que, par la suite, on fit creuser des puits dans les cours des Nouvelles Casernes puisque Duquesne y avait noté de nombreuses sources d'eau et suggéré cette solution⁵⁴. Les poêles et cheminées des casernes étaient chauffées avec du bois que les soldats de Québec, tout comme dans les postes,

⁴⁹ Sieur de Briquet, *op. cit.*, I, titre IX: 69.

⁵⁰ A.P.C., Mg 7, IA3, vol. 4156, p. 34.

⁵¹ A.N.Q., N.F. 13, pièce 8.

⁵² A.N., Col., B, vol. 91, fol. 240 v; A.P.C., Mg 18, N9, vol. 1, p. 64.

⁵³ A.N., Col., CIIA, vol. 95, fols 325-31 v; A.N.Q., N.F. 25, liasse 1416.

⁵⁴ A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 36-38 v.

allaient eux-mêmes couper; le luminaire le plus couramment utilisé était la chandelle⁵⁵.

Les soldats préparaient leur nourriture dans leur chambre et, à sept hommes par plat, ils devaient fort probablement se relayer, pour préparer les repas. Leur régime alimentaire était pour le moins frugal puisque leur ration quotidienne n'était constituée que d'une livre et demie de pain, un quart de livre de lard et quatre onces de pois. À cela s'ajoutaient, mensuellement, une livre de beurre et un pot de mélasse⁵⁶. Cette ration fut à peu près identique tout au long du régime français, et ce pour les soldats de tous les corps d'armée qui servirent au Canada. Lorsque le soldat partait en expédition, sa ration était portée à deux livres de pain et à une demi-livre de lard⁵⁷ afin de lui permettre d'avoir une nourriture plus en accord avec les efforts accrus qu'il devait fournir. À compter de 1757, face aux difficultés créées par la guerre, on dut réduire la ration de pain à huit onces quotidiennement; on la réduisit de nouveau en 1758, à quatre onces par jour, tandis que les civils étaient rationnés à deux onces⁵⁸. Le rationnement des soldats et de la population civile était une conséquence non seulement de la guerre, mais des mauvaises récoltes qui se succéderont de 1756 à 1760 et des exactions opérées par Bigot et son entourage⁵⁹. Pain, lard et pois ne constituaient pas les seuls éléments de la diète car il eut été assez difficile de survivre avec un tel régime. Compte tenu des pratiques religieuses de l'époque, il eut été impensable que le soldat ne remplaçât point le lard par du poisson pendant les jours d'abstinence et de jeûne de l'année liturgique. Le soldat était en mesure également de compléter sa ration par la chasse, la pêche et la cueillette de fruits sauvages⁶⁰.

Tandis que les soldats dans les postes avaient la possibilité de faire un peu de jardinage, dans les villes, les soldats aimaient visiter cabarets et auberges pour non seulement se livrer à des consommations peut-être abusives de boissons mais également y prendre des repas⁶¹. On verra même des soldats apporter à l'auberge des viandes

⁵⁵ A.N., Col., CIIA, vol. 95, fols 215-16; A.P.C., Mg 18, N9, vol. 3, p. 127; Louis Franquet, *Voyages et mémoires sur le Canada* (Montréal, 1974), 78.

⁵⁶ A.N., Col., CIIA, vol. 95, fols 73-75.

⁵⁷ « Lettres de Doreil », RAPQ (1944-1945): 21.

⁵⁸ *Ibidem*: 120 et 122.

⁵⁹ J.E. Lunn, « Agriculture and War in Canada », *Canadian Historical Review*, XVI, 2 (juin).

⁶⁰ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1858; N.F. 13, dossiers 8a-1 et 2.

⁶¹ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1655 et 1921.

que le propriétaire leur préparait et qu'ils mangeaient en compagnie de camarades⁶². Les repas, pris dans ces établissements, permettaient également aux soldats de manger des viandes rôties à la broche, ce qui devait être un heureux changement des bouillis, ragoûts et fricots préparés sur les poêles des casernes dans le chaudron commun de la chambrée. Les militaires étaient également de bons consommateurs de bière, de vin et d'eau-de-vie. Le pot de mélasse qu'on leur remettait mensuellement leur permettait de fabriquer de la bière d'épinette. Lorsque, avec la guerre, les arrivées de vin et d'eau-de-vie se feront plus rares, on augmentera la ration de mélasse⁶³, afin de compenser par la bière la raréfaction des autres spiritueux. Pour la garnison de Québec, en 1756-1757, soit 540 hommes, on estimait que la consommation de vin à la cantine des casernes était d'environ deux barriques de 110 pots quotidiennement⁶⁴. Il est évidemment impossible d'évaluer ce que les soldats pouvaient consommer ailleurs sinon référer aux plaintes réitérées par les autorités contre l'ivrognerie des militaires.

Limités au strict nécessaire en fait d'ameublement, entassés dans des chambrées plus ou moins aérées, disposant de facilités culinaires et hygiéniques, sans doute, assez sommaires, les soldats casernés ne connaissaient pas un sort très enviable. Leurs réactions devant le service et le travail ne pouvaient qu'en être influencées. La politique de casernement avait été instaurée pour répondre aux besoins en logement mais également afin d'assurer un meilleur contrôle sur les allées et venues des soldats et de les discipliner. On peut se demander si les conditions qu'on leur imposait n'avaient pas l'effet contraire. Le système sécuritaire, entourant les casernes, connaissait d'ailleurs des failles dont les soldats devaient, sans doute, se prévaloir. Ainsi, à l'automne 1758, les soldats des Nouvelles Casernes procédaient, près de la grande porte de la cour des casernes, à l'arrestation d'un civil qui essayait de s'échapper des casernes après une tentative de vol. Surpris en flagrant délit, l'individu reconnaîtra s'être introduit dans les casernes vers les sept heures du soir et avoir pu gagner le grenier sans être remarqué. Il n'en était pas à sa première visite puisque, quelques semaines auparavant, il avait dérobé des vêtements dans ce même grenier et quitté l'endroit

⁶² A.N.Q., N.F. 25, liasse 1941.

⁶³ A.P.C., Mg 18, N9, vol. 1: 160.

⁶⁴ A.N., Col., CIIA, vol. 102, fols 189-89 v.

sans être inquiété⁶⁵. Ainsi, malgré un mur de garde, des effectifs militaires assez nombreux, il semble qu'on pouvait pénétrer et quitter assez facilement l'enceinte des casernes. On peut supposer que les soldats pouvaient en profiter.

f) *Horaire et service militaires*

Les détails sur l'horaire quotidien du soldat, tout comme ses conditions de vie à l'intérieur des casernes, sont assez difficiles à établir. Selon le code militaire, la retraite en France s'effectuait à vingt heures en hiver et à vingt et une en été. Quant au lever, il se faisait avant sept heures puisque c'est à ce moment que les sergents inspectaient les chambrées⁶⁶. La seule indication, que l'on possède sur l'heure du réveil des soldats casernés à Québec, apparaît dans le témoignage d'un soldat, caserné à la redoute Dauphine, et que l'on retrouve en train de déjeuner dans un cabaret de la rue Saint-Jean sur les cinq heures du matin. On était en avril⁶⁷. À l'été de 1756, les troupes de Montcalm devaient, en campagne, fournir une journée de travail de treize heures et demie entrecoupées de deux heures et demie pour les déjeuner, diner et goûter⁶⁸. De façon générale, la diane, annonçant le réveil, devait sonner vers les quatre heures, quatre heures et demie, pendant le semestre d'été et la retraite battre vers dix-neuf heures et demie, vingt heures le soir. La journée du soldat était, en somme, conditionnée par les lever et coucher du soleil.

Un des premiers devoirs des soldats des compagnies franches de la garnison de Québec était de monter la garde et d'assurer une certaine sécurité en ville. On les retrouvait donc aux différents corps de garde de la ville, comme ceux du Château Saint-Louis, des Nouvelles Casernes et des portes de la ville⁶⁹. On les postait également en sentinelle devant certaines édifices publics comme le palais de l'Intendant, la maison du trésorier; ils gardaient aussi le chantier de construction navale, les cageux du Roi⁷⁰. Lorsque des prisonniers devaient être hospitalisés, on attachait également des soldats à leur

⁶⁵ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1964.

⁶⁶ Sieur de Briquet, *op. cit.*, I, titre VIII, art. 7: 64-65.

⁶⁷ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1685.

⁶⁸ A.P.C., Mg 18, N9, vol. 1: 183-184.

⁶⁹ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1667 et 1946.

⁷⁰ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1518 et 1639.

garde⁷¹. Selon les ordonnances, les escouades de soldats, détachées pour monter la garde, devaient assurer vingt-quatre heures consécutives de service et chaque soldat était de faction un minimum de quatre heures, un maximum de six. On pouvait donc déterminer ainsi le nombre de militaires devant composer chaque escouade. En été, les sentinelles étaient relevées de deux heures en deux heures et d'heure en heure pendant l'hiver⁷². À Québec, comme en France, les tours de garde se prenaient à midi et ne s'effectuaient pas plus d'une fois par semaine⁷³.

À ce rôle de gardien s'ajoutait la tâche de rechercher et d'arrêter les criminels. Dans cette fonction de policiers, les soldats, commandés par un sergent ou un caporal, accompagnaient habituellement des archers de la maréchaussée de qui relevait, en premier lieu, la police⁷⁴. Les tambours de la garnison avaient des tâches un peu plus spécifiques puisqu'ils étaient chargés de battre le réveil et la retraite, les changements de garde et les assemblées de la troupe. Ils accompagnaient également les huissiers des différentes cours de justice, pour toutes les criées publiques dans les divers carrefours et places publiques de la ville de Québec⁷⁵. Afin de leur permettre de s'instruire et de pratiquer le tir du canon, les canonniers-bombardiers de Québec n'avaient pas à assurer les services de garde comme leurs collègues des compagnies franches. En hiver, le maître-canonnier, un civil, leur donnait des leçons théoriques et pratiques de tir et en été, trois jours par semaine, on leur apprenait, en plus de démonter les pièces d'artillerie et d'arranger les affûts, « à construire eux-mêmes leurs batteries, à conduire une sappe, à aller en galerie »⁷⁶.

Si les officiers ne brillaient pas par leur présence dans le service de la garnison de Québec — il n'y avait pas un seul officier à Québec à l'été 1754⁷⁷ —, les sous-officiers y étaient un peu plus actifs. Leur rôle dans le service en était un de surveillance et de maintien de la discipline. C'est aux sergents que revenait le soin de visiter les

⁷¹ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1644.

⁷² *Ordonnance royale du 25 juin 1750* (Arras, 1750), 31 et 51.

⁷³ *Ibidem*, 32; A.N.Q., N.F. 25, liasse 1644. On pouvait également remplacer un camarade, et donc avoir plus d'un tour de garde hebdomadaire.

⁷⁴ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1876 et 1921; A.N., Col., CIIA, vol. 91, fol. 263 et vol. 95, fol. 62.

⁷⁵ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1646; Sieur de Briquet, *op. cit.*, II: 286.

⁷⁶ A.N., Col., CIIA, vol. 96, fol. 172 v.

⁷⁷ A.N., Col., CIIA, vol. 100, fols 155-158 v.

chambrées, d'inspecter les armes et la tenue des soldats, de faire l'appel et de commander les détachements. Les caporaux avaient des tâches similaires, mais c'est à eux qu'incombait la tâche, lors de la montée de la garde, d'inspecter les lieux à garder et de poser les sentinelles en faction. Quant aux cadets, premiers parmi les soldats, seuls à pouvoir aspirer à un poste d'officier, fils de Canadiens placés dans les troupes en attente de vacances dans les rangs des officiers, ils pouvaient commander les autres soldats lors des détachements⁷⁸. Pendant ce temps, leurs parents-officiers pouvaient défricher leurs seigneuries ou surveiller leurs intérêts dans le commerce des fourrures.

La garnison de Québec s'assemblait habituellement pour accueillir les visiteurs importants, pour les revues trimestrielles, ainsi que pour assister au châtement d'un soldat condamné pour un délit quelconque. Les soldats devaient également participer à des exercices militaires, tous les dimanches et jours de fête. On pourrait, cependant, s'interroger longuement sur les résultats que pouvaient donner de tels exercices. Si l'on se réfère aux plaintes formulées par les gouverneurs de l'époque, les officiers ne connaissaient pas l'abc du code militaire et l'indiscipline régnait dans les troupes.

g) Travaux et métiers ; solde militaire et impact économique

Dans le signalement qu'il effectue pour la garnison de Louisbourg en 1752, le major des troupes, Surlaville, mentionne 541 soldats possédant un métier, ce qui représente 51 pour cent de la garnison⁷⁹. Étant donné que les conditions de recrutement étaient les mêmes pour tous les soldats des troupes de la marine, on peut penser que la représentation des corps de métiers chez les soldats du Canada se rapprochait, sans doute, un peu de la situation existante à Louisbourg. Parmi la centaine de corps de métiers représentés chez les soldats de Louisbourg, les dix métiers les plus importants regroupent 55 pour cent des soldats. Il s'agit par ordre d'importance des cordonniers, tailleurs, boulangers, laboureurs, charpentiers, tisserands, jardiniers, maçons, perruquiers et chirurgiens. On ne pos-

⁷⁸ Ordonnance royale du 25 juin 1750 (Arras, 1750).

⁷⁹ A.S.Q., polygraphie 55, pièce 8, fols 35-52 v. On indique dans ce signalement les noms de guerre de tous les soldats, leur âge, la taille, les années de service et le métier. Il n'existe pas de tel relevé nominatif pour les soldats en garnison au Canada.

sède pas de données aussi complètes pour le Canada mais, si l'on se réfère aux relevés effectués par Jean Hamelin concernant les métiers de 650 recrues envoyées au Canada entre 1752-1758⁸⁰, on pourrait établir une liste assez semblable à celle dressée pour la garnison de Louisbourg. Les dix métiers les plus populaires chez les recrues du Canada étaient ceux de laboureurs, cordonniers, tisserands, maçons, tailleurs, perruquiers, boulangers, vigneron, bonnetiers et taillandiers. À Louisbourg, comme au Canada, l'habitation, la nourriture, le vêtement et la santé apparaissent donc comme les principaux intérêts des gens de l'époque.

Si environ 50 pour cent des soldats de Louisbourg et, probablement plus à Québec, étaient sans métier, les tâches auxquelles s'attachèrent ces soldats furent surtout des emplois de journaliers. Et à Québec, comme à Louisbourg, le grand travail de ces militaires fut celui de manouvriers pour la construction des fortifications et des casernes de ces deux villes. En 1749, La Jonquière et Bigot justifiaient ainsi la demande d'augmentation de troupes: «Il faut procurer des journaliers et ouvriers à Québec et des habitants à la campagne.»⁸¹ Pour les autorités, le travail du soldat était une excellente façon de pallier à la rareté et, en conséquence, à la cherté de la main-d'œuvre ouvrière en Canada. Encouragés en cela par des ordonnances de 1695 et de 1751⁸², les soldats qui connaissaient un métier, et même les simples manouvriers, pouvaient louer leurs services aux bourgeois de la ville de Québec comme aux habitants des environs. On verra donc des soldats agir comme jardiniers au Séminaire de Québec⁸³, pendant que des officiers retenaient les services de leurs soldats pour faire les foins sur leurs terres⁸⁴. À Québec, il y eut toujours un ou deux soldats qui, de 1748 à 1759, travaillèrent à l'Hôtel-Dieu et prirent soin de leurs collègues hospitalisés. Certains soldats étaient salariés mais d'autres préféraient de beaucoup se lancer en affaires et, en 1750, les autorités s'élevaient contre le fait que de nombreux sergents opéraient des cabarets⁸⁵. On peut facilement s'imaginer le genre de pressions que les sergents pouvaient alors exercer pour attirer leurs soldats dans leurs établissements et les

⁸⁰ Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* (P.U.L.), 85 et 97.

⁸¹ A.N., Col., CIIA, vol. 93, fols 35-36 v.

⁸² Gustave Lanctôt, *op. cit.*, 51-60.

⁸³ A.S.Q., C-35, 39.

⁸⁴ A.S.Q., Fonds Viger-Verreault, carton 8, pièce 57.

⁸⁵ A.N., Col., B, vol. 91, fols 234-235 v.

conséquences que la consommation d'alcools pouvait avoir sur la discipline.

Comme journalier, le soldat touchait environ une livre par jour en salaire. Le sergent gagnait pour sa part 1 livre 10 sols, et le caporal, 1 livre 5 sols⁸⁶. Ces salaires pouvaient compenser quelque peu pour une solde qui s'établissait à 6 livres 15 sols par mois en 1751 et qui ne changera pas jusqu'en 1759. Pendant la même période, on assiste au Canada à une inflation pour la moins accélérée; la douzaine d'œufs, que l'on payait trois sols en 1751, par exemple, valait 3 livres 10 sols en 1759⁸⁷. Si les prix sont en moyenne multipliés par vingt durant cette période, le pouvoir d'achat du soldat en diminuait d'autant. Heureusement pour les militaires, les rations étaient gratuites. Dans les troupes de la marine, la solde était versée aux soldats à tous les trois mois, à l'occasion des revues de compagnies effectuées par les capitaines. Les soldats étaient payés en monnaie du pays, c'est-à-dire en monnaie de cartes. Dans le cas des troupes de terre, la procédure suivie était à peu près identique. Jusqu'en septembre 1757, cependant, ces soldats toucheront leurs soldes en espèces sonnantes⁸⁸. On passera au papier par la suite. Il est difficile de mesurer globalement les répercussions économiques de la présence militaire à Québec, comme dans tout le reste du Canada d'ailleurs. Si l'on en croit le témoignage de Madame de Contrecoeur, l'arrivée des troupes de terre aurait accéléré la rareté et la cherté au Canada⁸⁹. L'on connaît, cependant, le rôle de Bigot dans le ralentissement de l'offre et l'inflation consécutive. Ce n'est certes pas avec une solde plutôt mince que le soldat pouvait se permettre une consommation exagérée des produits locaux ou importés. On pouvait cependant compter sur lui pour faire vivre bien des cabarets dans la ville de Québec.

h) Divertissement et insubordination

La fréquentation des cabarets de Québec était, sans doute, dans le domaine des divertissements, l'activité préférée des soldats et, probablement, la plus facilement accessible. Ils y allaient, d'ailleurs, à toutes heures du jour lorsqu'ils n'étaient pas de service.

⁸⁶ A.S.Q., Fonds Viger-Verreau, carton 3, pièce 195.

⁸⁷ A.P.C., Mg 5, B 1, vol. II: 85.

⁸⁸ Adam Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français* (Ottawa, 1925), II: 852-856.

⁸⁹ A.S.Q., Fonds Viger-Verreau, carton 2, pièce 138.

Lors de son voyage au Canada, l'ingénieur Franquet observera que « lorsque le soldat a gagné quelque argent, il va le boire au cabaret ou l'emploie à quelque autre débauche »⁹⁰. En plus de pouvoir faire la tournée des cabarets de Québec, on mentionnera ceux de la Reine Blanche, du Roy David, de la Croix d'or et de la Croix Rouge, sis respectivement sur les rues de la Montagne, du Mont Carmel, Saint-Jean et Saint-Joachim⁹¹, les soldats pouvaient également se procurer des boissons à la cantine des casernes. On ne connaît pas le nombre exact de cabarets que pouvait compter la ville de Québec à cette époque mais il était certainement supérieur aux quatre dont j'ai pu retrouver les noms. À Louisbourg, à la même époque, on comptait plus d'une vingtaine de cabarets pour une population inférieure à celle de Québec. Même si le soldat de Québec était réputé moins ivrogne que celui de Louisbourg, la clientèle était suffisante pour justifier la tenue de cabarets par plusieurs sergents vers 1750.

La plupart des procès, dont j'ai fait la lecture et où des soldats sont impliqués, font allusion à la fréquentation des cabarets par les soldats. Ils y vont pour manger, boire, et c'est là que bien souvent naissent des querelles entre soldats. C'est à la suite de querelles nées dans des cabarets que des soldats se battront en duel en 1751⁹². La fréquentation des cabarets est aussi une occasion pour le soldat de rencontrer des filles, de danser, de jouer aux cartes, aux dés et au billard. Chez Marguerite Brusseau, dite la Vadeboncoeur, rue Saint-François, on passe toutes les nuits à faire tapage avec des soldats, à faire trembler les planchers à force de sauter et de danser⁹³; ce témoignage est celui d'un huissier du Conseil Supérieur de Québec et un archer de la maréchaussée le corroborera. La danse et les jeux de hasard n'étaient donc pas réservés uniquement aux bals du gouverneur ou aux rencontres sociales de l'Intendant et des officiers.

Dans le domaine du sport, les activités sont plutôt restreintes. Les sports organisés étaient inexistantes et des activités, comme la chasse, la pêche et la natation avaient des buts bien précis. Ces activités, pratiquées par le soldat, étaient des occasions de se laver ou de compléter un régime alimentaire qui pouvait parfois laisser à désirer. En hiver, le soldat pouvait se distraire en se promenant en car-

⁹⁰ Louis Franquet, *op. cit.*, 199.

⁹¹ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1640, 1921 et 1978.

⁹² A.N.Q., N.F. 25, liasses 1644 et 1646.

⁹³ A.N.Q., N.F. 25, liasse 1892.

rioles pour visiter les campagnes. Si le soldat pouvait échapper à l'ennui et aux rigueurs de la colonie dans les brumes de l'alcool ou dans la fumée de sa pipe, — les soldats recevaient une livre de tabac mensuellement⁹⁴ —, il pouvait aussi compter sur les congés de semestre. Ainsi, et jusqu'en 1754, un certain nombre de soldats reçurent la permission de regagner la France pour y passer le semestre d'hiver. Ces congés étaient accordés pour permettre aux soldats de régler des problèmes familiaux et devaient être utilisés également pour faire du recrutement. Il est impossible de savoir si ce procédé de recrutement donna quelques résultats, mais ces congés permirent à plusieurs soldats de ne plus remettre les pieds au Canada. C'est ainsi que Duquesne envoyait en France en 1754, le signalement de 13 soldats dont les congés étaient expirés depuis longtemps et qui n'étaient pas reparus en Canada⁹⁵.

Si le congé de semestre fournissait au soldat une occasion rêvée pour désertir, il n'attendait pas toujours cette chance pour le faire. La désertion représente, en effet, le délit le plus fréquent chez les soldats de Nouvelle-France de 1748 à 1759. Les motifs de désertion étaient nombreux, mais les plus courants semblent l'ennui, les dettes et la volonté d'échapper à une punition méritée ou non. Le soldat désertait beaucoup plus facilement lorsqu'il était détaché dans un poste de l'Ouest. La possibilité d'échapper aux poursuites y était, en effet, plus grande que lorsqu'il était stationné à Québec ou à Trois-Rivières. Le soldat déserteur avait le choix des destinations; il pouvait regagner la France en se dirigeant vers Gaspé et en montant sur un bateau de pêche, se réfugier chez les Indiens ou passer dans les colonies anglaises. Le problème de la désertion était si aigu qu'un cartel sera mis sur pied, en 1752, entre le gouverneur de la Nouvelle-France et le gouverneur Hopson de la Nouvelle-Écosse afin de se renvoyer mutuellement les soldats déserteurs⁹⁶. Le châtiment réservé aux déserteurs était la peine de mort qui, vu les circonstances, était bien souvent imposée par contumace. Certains de ces condamnés furent graciés par la suite lorsqu'ils revinrent dans la colonie au moment de la guerre⁹⁷. Lorsque des soldats désertaient en groupe et qu'on les capturait, on leur imposait la peine de mort;

⁹⁴ A.P.C., Mg 18, K 9, vol. 1: 36; «Papiers La Pause», RAPQ (1933-1934): 74.

⁹⁵ A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 320-20 v, 336-348.

⁹⁶ A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 4-6.

⁹⁷ A.S.Q., Sém. 29, pièce 60; A.N., Col., CIIA, vol. 99, fols 244-46 v.

cependant, afin d'éviter les effusions de sang et par tirage au sort, un seul subissait la peine capitale, les autres prenaient le chemin des galères.

À la désertion s'ajoutaient les actes d'insubordination comme manquer de respect à un officier, refuser d'obéir, découcher des casernes. C'est ainsi qu'un soldat, nouvellement arrivé de France et qui avait refusé de s'embarquer pour rejoindre les bataillons alors en campagne et, incité ses camarades à en faire autant, sera passé par les armes en présence de la troupe⁹⁸. La plupart des minutes des conseils de guerre où l'on jugeait les militaires en faute n'ayant pas été conservées, il est difficile d'évaluer si l'insubordination était très répandue. On doit se baser uniquement sur des commentaires assez généraux des autorités portant sur l'indiscipline et l'alcoolisme des soldats. Les soldats qui se permettaient de découcher étaient punis d'un mois de prison tandis que ceux qui manquaient de respect à un supérieur échappaient assez souvent à toute punition en se faisant changer de compagnie⁹⁹. Malgré toutes les remarques sur l'indiscipline des soldats, il n'y eut jamais de mutinerie chez ces hommes. Selon les registres du Conseil Supérieur et de la Prévôté de Québec où étaient jugés les délits impliquant des militaires et des civils, le vol était le crime le plus fréquent après la désertion, chez les militaires de Québec. Il s'agit, le plus souvent, de vols de marchandises avec effraction perpétrés dans les édifices gouvernementaux ou chez des particuliers. Les vols d'argent sont assez rares. Par contre, les soldats profitaient du système monétaire, en vigueur au Canada, pour se lancer dans la fausse monnaie. Les cartes de trois livres étaient transformées en cartes de trente livres, par exemple, et on les écoulait chez des marchands plus ou moins attentifs¹⁰⁰.

Québec sera également le théâtre de quelques duels, impliquant au moins cinq militaires. Un seul décèdera de ses blessures et les quatre autres réussiront à disparaître avant ou pendant les procès¹⁰¹. Toujours selon les registres de la Prévôté et du Conseil Supérieur, il n'y aura pas de meurtre, commis par des militaires, ni crime d'ordre sexuel, tels viols ou séduction, pendant cette période. Si les déserteurs étaient en général condamnés à mort, voleurs et faussaires connaissaient un châtement moins définitif. À l'exception de la pé-

⁹⁸ A.S.H.A., A1, vol. 3417, pièces 171 et 173.

⁹⁹ A.N., Col., B, vol. 99, fols 95-100 v.

¹⁰⁰ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1640 et 4176; N.F. 19, fols 31 v, 41 v-45, 48-48 v.

¹⁰¹ A.N.Q., N.F. 25, liasses 1644 et 1646.

riode du siège de Québec, où les voleurs étaient exécutés le jour-même de leur forfait¹⁰², les peines imposées allaient des galères au banissement en passant par la flétrissure au fer chaud, le fouet et le cheval de bois. La prison n'était pas, à l'époque, une forme de punition généralisée. On y demeurait le temps d'un procès ou pour des périodes d'un mois à la suite d'un acte d'indiscipline militaire. Dans l'ensemble, l'activité criminelle tend à s'accroître au Canada avec l'arrivée des troupes de terre. L'accroissement de la population militaire en est, sans doute, largement responsable, mais les conditions économiques plus difficiles, dans lesquelles évoluent ces militaires, y sont également pour beaucoup.

Malgré l'instauration de la politique du casernement des troupes, il faut bien reconnaître que les objectifs visés furent difficilement atteints chez les soldats composant la garnison de Québec. Logés dans des bâtiments plus ou moins confortables, disposant de facilités assez restreintes, appelés à se déplacer assez régulièrement, les soldats de Québec se manifestèrent beaucoup plus par leur indiscipline, l'ivrognerie, que par leur fidélité à soutenir les autorités et à assurer l'ordre. Si les gouvernements de l'époque pouvaient justifier les demandes d'augmentation de troupes par le besoin d'en imposer à des Canadiens jugés trop indépendants, il semble bien que les soldats de la garnison de Québec ne constituèrent jamais une force sur laquelle on aurait pu s'appuyer avec confiance pour le faire. Faut-il s'en surprendre? Pour le soldat de l'époque, qui vivait dans une société où le pouvoir était l'apanage d'une oligarchie, où les décisions favorisaient avant tout des intérêts particuliers, les infractions au code militaire et autres codes de lois étaient bien souvent l'unique moyen dont il disposait pour faire entendre sa voix. Il était sans doute beaucoup plus près de la population que des autorités.

Dans une très large majorité, les soldats des deux corps d'armée, qui servirent au Canada, venaient de France et leur engagement, volontaire ou non, avait été une occasion d'échapper à des situations économiques ou sociales désavantageuses. Les soldats représentaient, également, une aide économique très précieuse par la main-d'œuvre qu'ils constituaient. Ceux d'entre eux qui possédaient des métiers étaient spécialisés dans des domaines comme la construction, les productions alimentaire et vestimentaire, toutes préoccupations primordiales pour une colonie en voie de développement.

¹⁰² A.S.Q., polygraphie 2, pièce 3, p. 12.

Ces militaires touchaient souvent des salaires moins élevés que les civils et, surtout, ils remplaçaient les engagés que les Canadiens auraient été obligés, autrement, de faire venir de France et d'entretenir pendant quelques années. En ce sens, on peut penser que la présence au Canada, du moins pendant les quinze dernières années de domination française, de nombreux militaires joua beaucoup plus contre la croissance démographique de la colonie qu'elle ne l'aida. Non seulement le soldat remplaçait l'engagé, mais, si l'on se base sur la nuptialité à Québec, il se mariait peu, compte tenu de la population militaire. Évidemment, il y avait des mariages de militaires ailleurs qu'à Québec, mais il faut se rappeler également que plusieurs choisissaient la désertion et quittaient donc la colonie. D'autres rentraient en France au moment de la retraite et, en 1760, la grande majorité des 3 487 militaires qui avaient survécu à la guerre de la conquête, dut se rembarquer pour la France.

Acteurs anonymes de ce premier conflit mondial que fut la guerre de Sept ans, les soldats des troupes de la marine et de la terre ne pouvaient apporter qu'une aide limitée à la cause canadienne. Jeunes et inexpérimentés, s'adaptant difficilement à l'environnement canadien, contribuant involontairement à l'inflation, ces hommes imposaient ainsi autant de servitudes à la population canadienne. Les maladies qu'ils amenaient avec eux sur les bateaux, les lits d'hôpitaux qu'ils accaparaient au détriment de la population civile, tout cela gêna, sans doute, leurs rapports avec les Canadiens. Le portrait, que j'ai essayé de tracer de la vie assez peu reluisante du soldat, éloigne beaucoup de la situation avantageuse où le plaçait Pehr Kalm. Ce soldat tenait plus du mercenaire que du partisan entièrement dévoué à la cause canadienne. Il est heureux que le Canada, en plus des secours que lui fournissaient ces militaires professionnels, ait pu compter également, sur ses miliciens. Ces derniers pouvaient se porter plus jalousement et, avec plus d'assurance, à la défense de leur pays que ne le firent les envoyés de la métropole. L'apport des militaires professionnels à la défense du pays aurait pu être meilleur; mais, pour cela, il aurait été nécessaire que les autorités métropolitaines donnent l'exemple et que les autorités coloniales soient plus responsables.